

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE (en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

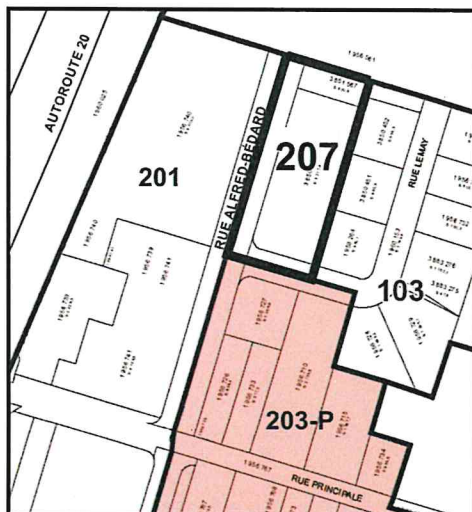
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 573-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE,
AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 mars 2021, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 573-2021 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les normes applicables à l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires et les règles visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles*».

2. Objet du premier projet de règlement

L'objet de ce premier projet de règlement est de limiter les enseignes numériques à celles installées par la municipalité, de prévoir des dispositions particulières afin d'encadrer l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires, d'adopter des mesures afin de diminuer les risques de nuisances générées par les odeurs pouvant provenir des installations de production de cannabis, de porter à deux (au lieu d'un) le nombre de bâtiments en toile pouvant être permis sur le site d'une exploitation agricole et d'abroger, pour la zone commerciale numéro 207 (zone localisée en bordure de la rue Alfred-Bédard) les dispositions ayant pour effet d'interdire les cases de stationnement, les aires de circulation et les aires de chargement et de déchargement dans la cour arrière. Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.



3. Consultation écrite

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément aux instructions du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce premier projet de règlement est assujéti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation. À cet effet, les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Bureau municipal
421, 4^e Avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

ou par courriel à l'adresse mun@sainte-helenedebagot.com

Les commentaires doivent être reçus au bureau municipal au plus tard le 2 avril 2021.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet Municipalité-Règlements. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 10^e jour du mois de mars 2021



Sylvie Viens
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière